

Le Président,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L952-6-1 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps de maître de conférences ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte (séance du 18 janvier 2017) ;

**ARRETE**

**Article premier :** Le comité de sélection pour l'emploi de professeur des universités n° 25PR0216 (4412) – profil : Mathématiques fondamentales et interactions, est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes

**Jean-François DAT, Professeur des universités (Président)**

Viviane BALADI, Directrice de recherche

Dario CORDERO-ERAUSQUIN, Professeur des universités

Antoine DUCROS, Professeur des universités

Julien MARCHÉ, Professeur des universités

Ariane MÉZARD, Professeur des universités

Michela PETRINI, Professeur des universités

Membres externes

Karine BEAUCHARD, Professeur des universités

Patrick BERNARD, Professeur des universités

François CHARLES, Professeur des universités

Bruno KLINGLER, Professeur des universités

Emmanuel LETELLIER, Professeur des universités

Muriel LIVERNET, Professeur des universités

Jean-Yves WELSCHINGER, Directeur de recherche

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 février 2017

Pour le Président de l'Université P. et M. Curie  
par délégation  
**Le Vice-Président Parcours professionnels  
et carrières**

Jean CHAMBAZ

Jacques MALENFANT